

*Comité de l'Olivier  
Saint Paulet*



**Comité de l'Olivier  
Mairie – 15 promenade Saint Paul  
30130 Saint Paulet de Caisson**

**Compte rendu de l'assemblée générale  
du vendredi 28 juin 2013**

**Le secrétaire**

**Serge REHM**

**La Présidente**

**Fransje SPILJARD**

## Sommaire :

|   | <b>Page</b> |
|---|-------------|
| <b>* Ordre du jour</b>                            | <b>: 3</b>  |
| <b>* Bilan moral de la Présidente</b>             | <b>: 4</b>  |
| <b>* Bilan financier du trésorier</b>             | <b>: 6</b>  |
| <b>* Constitution du Conseil d'Administration</b> | <b>: 7</b>  |
| <b>* Budget prévisionnel</b>                      | <b>: 8</b>  |
| <b>* Programme 2013-2014 et objectifs</b>         | <b>: 9</b>  |
| <b>* Election du bureau</b>                       | <b>: 9</b>  |
| <b>* Les Statuts</b>                              | <b>: 10</b> |

-----  
Ouverture de la séance 18h40

Toutes les décisions seront prises à la majorité des membres présents, à mains levées.

Le secrétaire donne lecture de l'ordre du jour:

## **ORDRE DU JOUR**

A l'ordre du jour de cette Assemblée Générale, nous débattons des points suivants:

- **Rapports sur la gestion du Comité de l'Olivier en 2012-2013 :**
  - \* **bilan moral de la Présidente,**
  - \* **bilan financier 2012 du Trésorier,**
  - \* **questions diverses...**
  
- **Vote et approbation des bilans.**
- **Quitus au Président et au Trésorier.**
  
- **Renouvellement du Conseil d'Administration :**
  - \* **tirage au sort du premier tiers sortant,**
  - \* **appel à candidature et élection du nouveau conseil,**
  - \* **élection du bureau.**
  
- **Prévisionnel budgétaire et cotisation 2013.**
  
- **Programme et objectifs 2013-2014.**
  
- **Vote et approbation de l'Assemblée Générale.**

**Présents:**

16 personnes

**Conseil municipal:**

Pas de représentant

**Média:**

Pas de représentant

**Membres du conseil d'administration:**

Tous présents sauf Gérard Broc excusé

\*\*\*\*\*

**\* Le mot de la présidente, le bilan moral :**

Les activités qui sont organisées par le Comité de l'Olivier:

- Le 22 novembre 2012 nous avons ramassé des Olives avec les élèves de CM1 et CM2 dans le village et à la chapelle de St Agnès. Les enfants ont ramassé environ 130 kg qui ont été pressés par le itinérant : le Moulin de Marie.
- Le 23 novembre 2012 nous avons organisé une belote.
- Le dimanche 24 et le lundi 25 novembre, le Moulin de Marie est passé dans le village pour la trituration annuelle. Presque 6 tonnes d'olives ont été pressés. 2 journées très agréables malgré le mauvais temps. Le lundi, les élèves de CM1 et CM2 ont visité le Moulin pour voir le procédé de trituration et ont fini avec une dégustation d'huile d'olives fraîchement pressée.
- Le 20 décembre, nous avons distribué des petites bouteilles d'huile d'olive aux élèves du CM1 et CM2 et leurs maîtresses, Mesdames Sérir et Chaussignand, dans la cour de l'école.
- Le 11 Janvier 2013, une deuxième belote s'est déroulée avec 40 équipes.

- Le 7 avril 2013: la 10ème Journée de l'Olivier. Une Journée très réussie, bien visitée et festive par la présence de la "Confrérie des Chevaliers de l'Olivier du Languedoc Roussillon". Un chapitre a été organisé avec l'intronisation d'un chevalier Luuk Calboo et la remise d'une médaille Honoris Causa à Serge Rehm notre secrétaire. Un bilan détaillé de la 10ème Journée de l'Olivier sera déposé sur le site de Saint Paulet de Caisson, Rubrique Journée de l'Olivier.
- Cette année on a fait la connaissance de Mr Loic Morand, propriétaire de 2 oliveraies (abandonnées). Une convention pour 5 ans a été signée entre Mr Morand et le Comité de l'Olivier. Cette convention prévoit une remise en état des oliviers par nos soins, ce qui nous permet d'organiser une journée de taille pour les membres du comité et autre public. Cela nous permettra également d'étendre nos activités.
- Le 20 mai les élèves, de CM1 et CM2 eux aussi, ont assisté à une matinée de taille et de démonstration de greffe dans l'oliveraie pédagogique en face de l'école. Les élèves ont donc pu suivre toutes les étapes de la vie de l'olivier pendant une année.

Toutes les activités organisées se sont bien déroulées avec une bonne équipe, dans une bonne ambiance, un bon esprit et une bonne organisation.

Merci à M. le Maire Christophe Serre, son adjoint Thierry Demarbre pour leur soutien et pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle qui nous permet de continuer nos activités.

Activités qui ont pour but de partager nos connaissances autour de l'arbre de paix qui fait partie de notre patrimoine direct dans notre beau village.

Merci à tous les membres du CA et tous les bénévoles qui nous ont assistés pendant nos activités.

Un grand merci également à Bernard Pelloux qui après réflexions et beaucoup de regrets quitte le Comité.

Il était présent à la création, il y a 10 ans, et a contribué au développement de toutes les activités autour de la JO : marché du terroir, le repas de midi avec le Saint Pancrace, le moulin itinérant, les musiciens et le projet didactique avec l'école de Saint Paulet.

\*\*\*\*\*

## Le bilan financier :

Le trésorier présente en détails, les comptes de l'année et signale une gestion claire et saine.  
Le solde au 31 décembre 2012 est de **2852.78 euros**.



## **COMITE DE L'OLIVIER**

### **BILAN FINANCIER 2012**

|   | Revenus    | Dépenses   |
|---|------------|------------|
| <b>Report du 31 Décembre 2011</b>             | 1 331.24 € |            |
| <b>Fonctionnement</b>                         |            |            |
| Fournitures                                   |            | 155.27 €   |
| Frais tenue de compte                         |            | 66.27 €    |
| Assurance                                     |            | 236.00 €   |
| Divers  |            | 30.90 €    |
| Enveloppes affranchies                        |            | 133.20 €   |
| <b>Subventions</b>                            |            |            |
| Mairie  | 638.00 €   |            |
| ValCéZard                                     | 300.00 €   |            |
| Conseil Général                               | 450.00 €   |            |
| <b>Adhésions</b>                              |            |            |
| Cotisations                                   | 630.00 €   |            |
| <b>Belote du 6/01/2012</b>                    | 942.49 €   | 344.23 €   |
| <b>Belote du 23/11/2012</b>                   | 626.20 €   | 521.42 €   |
| <b>Belote du 11/01/2013</b>                   | 0.00 €     | 290.60 €   |
| <b>Journée Pressions des 25 et 26/11/2012</b> | 35.00 €    | 59.39 €    |
| <b>Journée de l'olivier du 1/04/2012</b>      | 3 718.17 € | 3 930.18 € |
| <b>Journée de l'olivier du 7/04/2013</b>      | 0.00 €     | 50.86 €    |
| <b>Totaux</b>                                 | 8 671.10 € | 5 818.32 € |
| <b>Solde au 31 Décembre 2012</b>              | 2 852.78 € |            |

Le 11 Février 2013  
Le Trésorier du Comité Olivier  
Daniel DELOHEN

| Disponible au 31/12/2012 |            |
|--------------------------|------------|
| LA POSTE                 | 45.34 €    |
| CA compte courant        | 232.86 €   |
| CA compte sur livret     | 2 574.58 € |
|                          | 2 852.78 € |

**\*Vote et approbation des bilans:**

Quitus est donné à l'unanimité à la présidente et au trésorier.

**\* Questions diverses :**

Il est rappelé que pour la 2<sup>ème</sup> fois consécutive, la journée de l'olivier à un bilan financier positif. Loïc Morand rappelle que l'action de taille dans ses oliveraies, cédées pour entretien au comité de l'olivier, s'est déroulée parfaitement. Les oliviers sont magnifiques.

**\* Renouvellement du conseil d'administration :**

Le 2<sup>ème</sup> tiers sortant par tirage au sort est démissionnaire, soit : Daniel Delohen, Bernard Pelloux et Michel Bonnet

Il est fait appel à candidature auprès de l'assemblée :

Se représentent : Daniel Delohen, Michel Bonnet

Se présentent par courrier : Marie Jeanne Kerfanto, Sandra Gimenez

Le conseil d'administration est donc composé de **10** membres :

Fransje SPILJARD,  
Daniel DELOHEN,  
Michel BONNET,  
Gérard GUIGUE,  
Roger BOURDELY,  
Gérard BROCC,  
Yvon FARGIER,  
Marie Jeanne KERFANTO,  
Sandra GIMENEZ,  
Serge REHM.

**\*Vote et approbation de l'assemblée :**

Le conseil d'administration est élu à l'unanimité par l'assemblée générale.

**\*Prévisionnel budgétaire 2013-2014 et cotisations :**



**COMITE DE L'OLIVIER**

**BUDGET PREVISIONNEL 2013**

|   |  | Revenus    | Dépenses   |
|---|--|------------|------------|
| <b><u>Belote de Janvier</u></b>                 | Solde  | 300.00 €   |            |
| <b><u>Belote de Décembre</u></b>                | Solde  | 300.00 €   |            |
| <b><u>Une journée de taille</u></b>             |  |            |            |
|   |  |            | 200.00 €   |
| <b><u>Fonctionnement</u></b>                    |  |            |            |
|   |  |            | 300.00 €   |
| <b><u>Assurance</u></b>                         |  |            |            |
|   |  |            | 250.00 €   |
| <b><u>Inscriptions</u></b>                      |  | Adhésions  | 500.00 €   |
| <b><u>Journée de l'olivier 6 Avril 2014</u></b> |  |            |            |
|   | Bar de dégustation d'huile d'olives  |            | 200.00 €   |
|   | Frais d'impression d'affiches et création  |            | 500.00 €   |
|   | Tirages des programmes et tracts   |            | 600.00 €   |
|   | Publicité, communication, radio MTI TFM, ATV1, Midi Libre, Paru Vendu                    |            | 2 200.00 € |
|   | Participation aux frais divers: huile, repas, déplacements, apéritif, frais d'expédition |            | 500.00 €   |
|   | Stand tapenades  | 300.00 €   | 200.00 €   |
|   | Animation musique "les ACABAIRE "  |            | 250.00 €   |
|   | Caisses (buvette, ventes)  | 800.00 €   |            |
|   | Encarts publicitaires  | 800.00 €   |            |
|   | Repas de midi (estimés 120 repas dont 20 offerts)  | 2 400.00 € | 2 040.00 € |
| <b><u>Subventions</u></b>                       |  |            |            |
|   | Subvention Mairie de base  | 136.00 €   |            |
|   | Subvention Mairie exceptionnelle   | 500.00 €   |            |
|   | Subvention Communauté d'agglomération  | 800.00 €   |            |
|   | Subvention Conseil Général   | 500.00 €   |            |
| <b><u>Totaux</u></b>                            |  | 7 336.00 € | 7 240.00 € |
| <b><u>Résultat</u></b>                          |  | 96.00 €    |            |

Le 27 Juin 2013  
 Le Trésorier du Comité Olivier  
 Daniel DELOHEN

La cotisation annuelle reste à **10 euros**.



### **\* Programme et objectifs 2013-2014 :**

Pour la prochaine saison seront organisés :

- deux belotes,
- la venue du moulin à huile les 24 et 25 novembre 2013 (à confirmer),
- le ramassage des olives du village et de l'olivieraie didactique avec les élèves de CM1 CM2 de l'école,
- la Journée de l'Olivier le dimanche 6 avril 2014,
- une journée de taille fin avril 2014 chez Monsieur Morand de Pont Saint Esprit.

### **Les objectifs :**

- continuer l'initiation auprès des enfants de l'école,
- développer l'olivieraie Morand,
- organiser un buffet campagnard,
- ouvrir éventuellement la JO à un vide grenier,
- organiser une démonstration de greffe,
- organiser une séance de préparation de picholines et de tapenade.

### **\*Vote de l'assemblée :**

Le budget prévisionnel et le programme 2013-2014 sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration décide d'élire le bureau au scrutin ouvert.

Le bureau est ainsi composé :

**Présidente :**

**Fransje SPILJARD**

**1<sup>er</sup> Vice-président :**

**Michel BONNET chargé de la technique de taille**

**2<sup>ème</sup> Vice-président :**

**Gérard GUIGUE chargé du contact avec le monde agricole**

**Trésorier :**

**Daniel DELOHEN**

**Trésorier Adjoint :**

**Yvon FARGIER**

**Secrétaire :**

**Serge REHM**

**Secrétaire adjoint**

**chargé de missions subventions :** **Gérard BROC**

Une déclaration en préfecture n'est pas nécessaire, le bureau ne change pas.

La séance est levée à 19h40.

## Statuts de l'Association

# "Comité de l'Olivier"

### **Article 1 – Constitution et dénomination**

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1 juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : **COMITE DE L'OLIVIER**

### **Article 2 – Objet**

Cette Association a pour but la promotion de l'Olive et de l'Olivier grâce à un large éventail d'actions, notamment en matière de recherche, d'études, d'expérimentations, de formation, d'information, de manifestations diverses.

### **Article 3 – Siège social**

Le siège social est fixé à la Mairie de Saint Paulet de Caisson, Promenade Saint Paul, 30130. Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration. La ratification par l'assemblée générale sera nécessaire.

### **Article 4 – Durée**

La durée de l'association est illimitée.

### **Article 5 – Composition**

L'association se compose de membres adhérents, de membres bienfaiteurs et de membres d'honneur.

#### **a) Les membres adhérents**

Sont appelés membres adhérents, les membres de l'association qui participent régulièrement aux activités et contribuent donc activement à la réalisation des objectifs. Ils paient une cotisation annuelle ainsi qu'un droit d'entrée lors de leur adhésion.

#### **b) Les membres bienfaiteurs**

Sont appelés membres bienfaiteurs, les membres de l'association qui s'acquittent uniquement d'une cotisation annuelle.

#### **c) Les membres d'honneur**

Ce titre peut être décerné par le conseil d'administration aux personnes qui rendent ou qui ont rendu des services importants à l'association. Ils sont dispensés du paiement d'une cotisation mais conservent le droit de participer avec voix délibératoire aux Assemblées Générales.

### **Article 6 – Cotisation**

La cotisation due par chaque catégorie de membres, sauf pour les membres d'honneur, est fixée annuellement par l'assemblée générale. Il en est de même pour la fixation du droit d'entrée dans l'association.

### **Article 7 – Condition d'adhésion**

L'admission des membres est prononcée par le conseil d'administration lequel, en cas de refus, n'a pas à faire connaître le motif de sa décision. L'adhésion peut se faire par écrit, lors de manifestations, de réunions ou en Assemblée Générale. Chaque membre prend l'engagement de respecter les présents statuts qui lui sont communiqués à son entrée dans l'association.

## **Article 8 – Perte de la qualité de membre**

La qualité de membre se perd par :

- a) démission
- b) décès
- c) non paiement de la cotisation
- d) motif grave portant préjudice moral et matériel à l'association :
  - l'intéressé sera convoqué par lettre recommandée devant le Conseil d'Administration pour se justifier,
  - la radiation sera prononcée par le Conseil d'administration.

## **Article 9 – Responsabilité des membres**

Aucun membre de l'association n'est personnellement responsable des engagements contractés par elle. Seul le patrimoine de l'association répond de ses engagements.

## **Article 10 – Ressources de l'Association**

Les ressources de l'association se composent:

- 1) du produit des cotisations et des droits d'entrée versés par les membres,
- 2) des subventions éventuelles de l'Etat, des Régions, des Départements, des Communautés de Communes, des Communes et des Etablissements Publics.
- 3) du produit des fêtes et manifestations, des intérêts et redevances des biens et valeurs qu'elle pourrait posséder ainsi que des rétributions pour services rendus.
- 4) toutes autres ressources, dons ou subventions qui ne seraient pas contraires aux lois en vigueur.

## **Article 11 - Conseil d'administration**

L'association est dirigée par un Conseil d'Administration de 15 membres maximum élus pour trois années par l'Assemblée Générale.

Pour faire partie du Conseil d'Administration, il faut être majeur, à jour de sa cotisation et membre depuis au moins six mois.

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un Bureau composé de:

- 1) un Président,
- 2) un ou plusieurs Vice-présidents,
- 3) un Secrétaire et/ou plusieurs Secrétaires Adjointes chargés de mission,
- 4) un Trésorier et s'il y a lieu, un Trésorier Adjoint.

Les adhérents d'un même foyer familial ne peuvent être ensemble membre du bureau.

Les fonctions des membres du conseil d'administration sont gratuites.

Les membres sont rééligibles par tiers chaque année, le premier tiers étant désigné par tirage au sort.

En cas de vacance de poste, le Conseil d'Administration pourvoit provisoirement au remplacement du ou de ses membres.

Il est procédé au remplacement définitif par la prochaine Assemblée Générale.

## **Article 12 - Rôle des membres du bureau**

Le bureau du conseil d'administration est spécialement investi des attributions suivantes:

a) Le Président dirige les travaux du Conseil d'Administration et assure le fonctionnement de l'association qu'il représente en justice et dans tous les actes de la vie civile.

En cas d'empêchement, il peut déléguer, sur avis du Conseil d'Administration, ses pouvoirs à un autre membre du Conseil d'Administration.

b) Le Secrétaire est chargé de tout ce qui concerne la correspondance, notamment l'envoi des diverses convocations. Il rédige les procès-verbaux des séances tant du Conseil d'Administration que des Assemblées Générales et en assure la transcription sur les registres prévus à cet effet. C'est lui aussi qui tient le registre spécial prévu par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

c) Le Trésorier tient les comptes de l'association. Il est aidé par tous comptables reconnus nécessaires. Il effectue tous paiements et perçoit toutes recettes sous la surveillance du Président.

Il tient une comptabilité régulière, au jour le jour, de toutes les opérations tant en recettes qu'en dépenses et rend compte à l'assemblée annuelle qui statue sur la gestion.

## **Article 13 - Réunion du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois tous les trois mois, sur convocation du Président ou sur demande du quart de ses membres. Le quorum est fixé au tiers des membres du Conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents, en cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.

Tout membre du Conseil d'Administration qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

## **Article 14 - Assemblée Générale Ordinaire**

L'Assemblée Générale Ordinaire comprend les membres de l'Association et se réunit chaque année. Elle est ouverte à tout public.

Son rôle est la gestion courante de l'Association. Les membres de l'Association sont convoqués par les soins du Secrétaire quinze jours au moins avant la date fixée.

L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

Le Président, assisté des membres du bureau, préside l'Assemblée Générale et expose la situation morale de l'Association qui est soumise par le Secrétaire à l'approbation de l'assemblée.

Le Trésorier rend compte de sa gestion, présente le bilan qui est soumis par le Secrétaire à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Toutes les décisions qui font l'objet de l'Assemblée Générale seront obligatoirement votées à la majorité des membres présents.

Les décisions sont prises à mains levées. Les adhérents peuvent déléguer leur pouvoir à un membre de l'association.

Ne devront être traités, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, que les questions soumises à l'ordre du jour.

### **Article 15 - Assemblée Générale Extraordinaire**

Si besoin est, ou sur demande de la moitié plus un des membres, le Président peut convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire suivant les dispositions prévues par l'Article 14.

Son rôle est limité aux problèmes graves liés au fonctionnement de l'Association, tels par exemple : modification des statuts, dissolution de l'Association, etc.....

Toutes les décisions qui font l'objet de l'Assemblée Générale Extraordinaire seront obligatoirement prononcées par la majorité des membres présents. Les décisions sont prises à mains levées.

Les adhérents peuvent déléguer leur pouvoir à un membre de l'association. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

Ne devront être traités, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire, que les questions soumises à l'ordre du jour.

### **Article 16 - Règlement intérieur**

Un règlement intérieur peut être établi par le Conseil d'Administration, approuvé lors de l'Assemblée Générale. Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'Association.

### **Article 17 – Dissolution et dévolution des biens**

En cas de dissolution, l'assemblée générale extraordinaire désigne un ou plusieurs liquidateurs qui seront chargés de la liquidation des biens de l'association et dont elle détermine les pouvoirs.

En aucun cas les membres de l'association ne pourront se voir attribuer, en dehors de la reprise de leurs apports, une part quelconque des biens de l'association.

L'actif net subsistant sera attribué obligatoirement à une ou plusieurs autres associations de la commune et qui seront nommément désignées par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

### **Article 18 – Formalités administratives**

Le président du conseil d'administration doit accomplir toutes les formalités de déclaration et de publication prévues par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et par le décret du 16 août 1901 tant au moment de la création de l'association qu'au cours de son existence ultérieure.

Fait à Saint Paulet de Caisson, le 16 novembre 2010, en trois exemplaires :

#### **Signatures**

Le Secrétaire

Le Trésorier

Le Président